



L'ÉDITO

L'argent intelligent

Par Pierre Vieillard,
Président de BFC Angels

On a longtemps pensé que l'innovation se construisait avant tout dans les grandes métropoles, au cœur des hubs technologiques et des fonds d'investissement. Pourtant, un autre visage de l'entrepreneuriat se dessine, porté par des femmes et des hommes qui innovent au plus près des territoires, dans une logique d'impact local et de résilience. Ces porteurs de projet ont besoin de financement, certes, mais aussi — et surtout — d'accompagnement. C'est là que les Business Angels jouent un rôle déterminant. Au-delà du capital, ils apportent leur expertise, leur réseau, leur regard stratégique. Ce « smart money », devenu essentiel dans un contexte de marché plus sélectif, fait souvent la différence entre une bonne idée et une entreprise pérenne.

« Être Business Angel en Bourgogne-Franche-Comté, c'est investir dans l'économie réelle, là où chaque euro engagé et chaque heure consacrée ont un effet levier direct. »

Dans les régions comme la nôtre, cette dynamique prend une dimension particulière. Être Business Angel en Bourgogne-Franche-Comté, c'est investir dans l'économie réelle, là où chaque euro engagé et chaque heure consacrée ont un effet levier direct. C'est aussi contribuer à structurer un écosystème entrepreneurial solide, en renforçant les liens entre finance, expertise, innovation et territoire.

Alors que les start-ups doivent aujourd'hui relever des défis multiples — rentabilité plus rapide, recrutements complexes, attentes sociétales plus fortes —, le rôle des investisseurs de proximité n'a jamais été aussi stratégique. En transmettant leur savoir-faire, en ouvrant des portes, en croyant parfois avant tout le monde à un projet, les Business Angels deviennent de véritables partenaires de transformation.

Dans cet élan collectif, chaque engagement compte. Car faire émerger des entreprises durables et créatrices de valeur, c'est aussi participer, à notre échelle, à la vitalité économique, sociale et humaine de notre région.

Si vous partagez cette vision et souhaitez, vous aussi, mettre votre expérience au service de projets ambitieux ancrés dans notre région, rejoignez notre communauté de Business Angels.

ENTREPRISE

Une nouvelle étape pour KUANTOM et sa machine à cocktails



Accompagnée par les Business Angels de Bourgogne-Franche-Comté depuis ses débuts en 2017 puis en 2023, KUANTOM accélère aujourd'hui son développement, avec une levée de fonds de 5 millions d'euros auprès de SEB et de SOCADIF. Depuis 2015, KUANTOM innove dans le secteur de la mixologie avec une solution unique : une machine capable de préparer des cocktails d'exception en 30 secondes, avec ou sans alcool. Conçue pour répondre aux besoins des professionnels des CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants), cette technologie brevetée associe design, précision et simplicité d'utilisation.

En janvier 2025, KUANTOM a franchi une nouvelle étape avec une levée de fonds de 5 millions d'euros auprès de SEB Alliance, fonds d'investissement du groupe SEB, et de SOCADIF. Ce soutien financier va permettre à l'entreprise d'accélérer son développement en renforçant sa production et en optimisant la distribution de ses machines à cocktails fabriquées en France. L'expertise industrielle du Groupe SEB et le soutien stratégique de SOCADIF constituent des atouts majeurs pour élargir l'accès à cette solution et démocratiser le cocktail haut-de-gamme.

kuantom.com/fr/



Un partenariat stratégique avec la CPME 21



Organisation patronale interprofessionnelle représentative, la CPME Côte-d'Or s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des TPE et des PME locales, quels que soient

leur secteur d'activité ou leur stade de développement. Sa mission : représenter, défendre et accompagner les chefs d'entreprise dans un environnement économique en constante évolution.

Ancrée dans le tissu local, la CPME Côte-d'Or agit en proximité, en lien direct avec les réalités du terrain. Elle intervient auprès des pouvoirs publics, participe activement aux instances de concertation sociale et économique et développe des actions concrètes pour répondre aux enjeux quotidiens des entrepreneurs. En parallèle, elle anime un réseau dynamique, composé de dirigeants engagés, et favorise les synergies entre ses adhérents.

Pour un écosystème favorable à l'investissement local

Dans cette logique de soutien au développement entrepreneurial, elle a signé une convention de partenariat avec BFC Angels, réseau régional d'investisseurs privés. Ce partenariat vise à renforcer les possibilités d'accompagnement et de financement pour les porteurs de projets innovants, en création, en reprise ou en croissance.

En associant leurs forces, la CPME Côte-d'Or et BFC Angels contribuent à la structuration d'un écosystème favorable à l'investissement local, à l'innovation et à la réussite des entreprises du territoire. Ce rapprochement ouvre de nouvelles perspectives pour les entrepreneurs, en leur permettant d'accéder à des expertises complémentaires et à un réseau d'investisseurs engagés.

La CPME Côte-d'Or poursuit ainsi son engagement de long terme : accompagner les entreprises de manière pragmatique, concrète et en phase avec leurs besoins réels.

ESPACE PARTENAIRE

La Cour de cassation valide une clause de sortie stratégique entre associés

Par un arrêt du 12 février 2025 (Cass. com., n° 23-16.290), la Cour de cassation reconnaît la validité de la clause d'offre alternative (dite « buy or sell ») prévue dans un pacte d'associés. Ce mécanisme, qui permet à un associé de forcer une séparation du capital en proposant d'acheter ou de vendre les titres à un prix qu'il fixe, est jugé conforme à la liberté contractuelle et à l'ordre public des sociétés.

Cette clause permet de mettre fin à un conflit d'associés ou à une situation de blocage insurmontable. En pareil cas, l'un des associés prend l'initiative de la procédure de sortie et adresse à son associé une offre de rachat de ses titres, à un prix qu'il fixe. Le destinataire de l'offre doit alors choisir entre vendre ses titres ou racheter ceux de son associé, aux mêmes conditions. C'est la première fois que la haute juridiction valide cette clause.

Cette clause permet de mettre fin à un conflit d'associés ou à une situation de blocage insurmontable.

Cet arrêt sécurise une pratique fréquente dans les sociétés à actionnariat fermé (start-ups, joint-ventures, holdings) détenues à égalité par deux associés et renforce l'utilité du pacte d'associés comme outil de gestion de crise. Une rédaction rigoureuse demeure toutefois essentielle.

Le cabinet DU PARC MONNET, fort de son expertise en droit des sociétés et en structuration des relations entre associés, accompagne les entreprises innovantes et les investisseurs dans la sécurisation de leurs pactes. Le cabinet propose une assistance sur mesure à chaque étape, depuis la négociation jusqu'à la rédaction opérationnelle, afin de prévenir les risques de blocage et de garantir la pérennité de la gouvernance.

CHIFFRES CLÉS



Les partenaires majeurs de BFC Angels